



Règlement de la pêche

Plan d'eau de la Vézènie

- Pêche autorisée **tous les jours du lundi de Pâques au 30 septembre**
- Pêche autorisée du lever au coucher du soleil (heures légales)
- 3 lignes (dont 2 à carnassiers en période d'ouverture spécifique) sur 6 m de rive.
- Ligne hors limite interdite (interdit de pêcher sur la chaussée – cf. plan)
- Pêche au lancer sous toutes ses formes interdites
- Prises limitées à 5kg par pêcheur. Tout poisson de + de 5kg doit être remis à l'eau immédiatement.
- Interdiction de pénétrer dans le lit du plan d'eau

TARIFS

Journée	5.00€
Saison	55.00€

Enfants de moins de 13 ans :

Gratuit s'il accompagne un pêcheur, 1 ligne autorisée

TARIFS DES TRANSACTIONS AMIABLES

Pêche sans autorisation :	25.00€
En dehors des heures légales :	150.00€
Plus de 3 lignes :	25.00€
Plus de 5kg de poissons :	250.00€

REGLEMENT CARPISTES

➤ Les interdictions :

- Bateau amorceur
- Pêche de nuit
- Amorçage macif de graines et bouillettes
- Sac de conservation
- Pêche au leurre

➤ Les autorisations :

- Pêche hameçon sans ardillon (recommandé)
- Amorçage au cobra
- 3 lignes autorisées
- Brochet 60cm